



PROTEGE



Atelier du pêcheur Wallis et Futuna

Rapport annuel 2022

Direction des services de l'Agriculture
de la forêt et de la pêche de Wallis et Futuna

Mars 2023



Le projet régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes, PROTEGE, est un projet intégré qui vise à réduire la vulnérabilité des écosystèmes face aux impacts du changement climatique en accroissant les capacités d'adaptation et la résilience. Il cible des activités de gestion, de conservation et d'utilisation durables de la diversité biologique et de ses éléments en y associant la ressource en eau. Il est financé par le 11^{ème} Fonds européen de développement (FED) au bénéfice des territoires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, de Pitcairn et de Wallis et Futuna.

L'objectif général du projet est de construire un développement durable et résilient des économies des pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) face au changement climatique en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables.

Le premier objectif spécifique vise à renforcer la durabilité, l'adaptation au changement climatique et l'autonomie des principales filières du secteur primaire. Il est décliné en deux thèmes :

- Thème 1 : la transition agro-écologique est opérée pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité ; les ressources forestières sont gérées de manière intégrée et durable.
 - Thème 2 : les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture sont gérées de manière durable, intégrée et adaptée aux économies insulaires et au changement climatique.

Le second objectif spécifique veut renforcer la sécurité des services écosystémiques en préservant la ressource en eau et la biodiversité. Il se décline également en 2 thèmes :

- Thème 3 : l'eau est gérée de manière intégrée et adaptée au changement climatique
- Thème 4 : les espèces exotiques envahissantes sont gérées pour renforcer la protection, la résilience et la restauration des services écosystémiques et de la biodiversité terrestre.

La gestion du projet a été confiée à la Communauté du Pacifique (CPS) pour les thèmes 1, 2 et 3 et au programme régional océanien pour l'environnement (PROE) pour le thème 4, par le biais d'une convention de délégation signée le 26 octobre 2018 entre l'Union européenne, la CPS et le PROE. La mise en œuvre du projet est prévue sur 4 ans.

Ce rapport est cité comme suit :

Jaugeon et Manufekai (2023) Atelier du pêcheur Wallis et Futuna Rapport annuel 2022.

Ce rapport est commandé dans le cadre du projet PROTEGE par la CPS.

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de la DSA et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Table des matières

1. Contexte et objectifs du projet d'Atelier du pêcheur	4
2. Réalisations 2022 et perspectives 2023	7
A1-Promotion et lancement de l'atelier du pêcheur	7
A2-Promotion et attractivité du métier et de la filière	7
B1-Acquisition/réparation des infrastructures de froid	8
B2-Déploiement des services logistiques et techniques ->Délivrer de la glace avec régularité et fiabilité aux pêcheurs professionnels.....	9
B3- Déploiement des services logistiques et techniques ->Réparation des coques aluminium ou fibre à la demande par des prestataires privés qualifiés et certifiés en partenariat avec l'atelier du pêcheur.	9
B4- Déploiement des services logistiques et techniques -> Réaliser des commandes groupées de matériel de pêche ou de navigation par le biais de l'atelier.....	10
B5- Déploiement des services logistiques et techniques ->Contribution au programme d'entretien et de densification du parc DCP de la DSA	10
C1- Elaboration du référentiel local de certifications	10
C3- Formations et accompagnement – Tronc spécifique.....	16
D1- Actions immédiates d'accompagnement à la commercialisation	17
D2- Concertation et réflexions sur l'amélioration de la commercialisation et sur les dispositifs de soutien sollicités	17
D3- Réflexions et mise en place des dispositifs à long terme d'aide à la commercialisation	17
E1- Définition et mise en place de la gouvernance de l'atelier.....	18
E2- Définition et mise en place de la gouvernance de l'atelier.....	18
F1- Identification du statut juridique optimal pour la future entité	18
G1- Mise en place des ressources et du fonctionnement budgétaire	18
G2- Mise en place des ressources et du fonctionnement budgétaire	18
3. Bilan financier	23

1. Contexte et objectifs du projet d'Atelier du pêcheur

En cohérence avec son Plan Pluriannuel De Développement Durable du Secteur Primaire 2018-2030 de Wallis et Futuna (PPDDSP), la Direction des Services de l'Agriculture de la Forêt et de la Pêche de Wallis-et-Futuna (DSA) recherche des solutions d'appui à l'activité de pêche qui puissent permettre l'émergence de projets durables. Dans ce cadre et avec l'appui du projet PROTEGE, le service de la pêche a lancé le projet de « l'Atelier du pêcheur ».

Ce projet vise à créer et opérer à partir de 2022 plusieurs structures de regroupement, d'accompagnement et de services répondant aux besoins exprimés par les pêcheurs côtiers professionnels (c'est-à-dire disposant d'une licence de pêche), respectivement à Wallis et à Futuna.

Avec l'Atelier du Pêcheur, la DSA souhaite mettre en œuvre un projet d'envergure réaliste qui permette de répondre de manière concrète et fonctionnelle aux problématiques des pêcheurs wallisiens et futuniens par le biais de services et d'accompagnement. Cette structure, composée éventuellement d'une ou de plusieurs implantations sur chaque île, vise à atteindre les objectifs suivants :

- Impulser la structuration de la filière ;
- Inciter les pêcheurs à se régulariser et à entrer dans une démarche de professionnalisation ;
- Améliorer la vision à moyen et à long terme de la filière pêche côtière ;
- Améliorer la durabilité des pratiques de pêche ;
- Inscrire la filière dans une démarche de développement durable (durabilité économique, sociale, environnementale et culturelle), telle que préconisée dans le PPDDSP.

Plus spécifiquement, l'Atelier du pêcheur consistera en un point de rassemblement pour les pêcheurs sollicitant un service ou un soutien d'ordre technique, logistique, un accompagnement dans leur activité ou un besoin en formation(s) professionnelle(s). À ce titre :

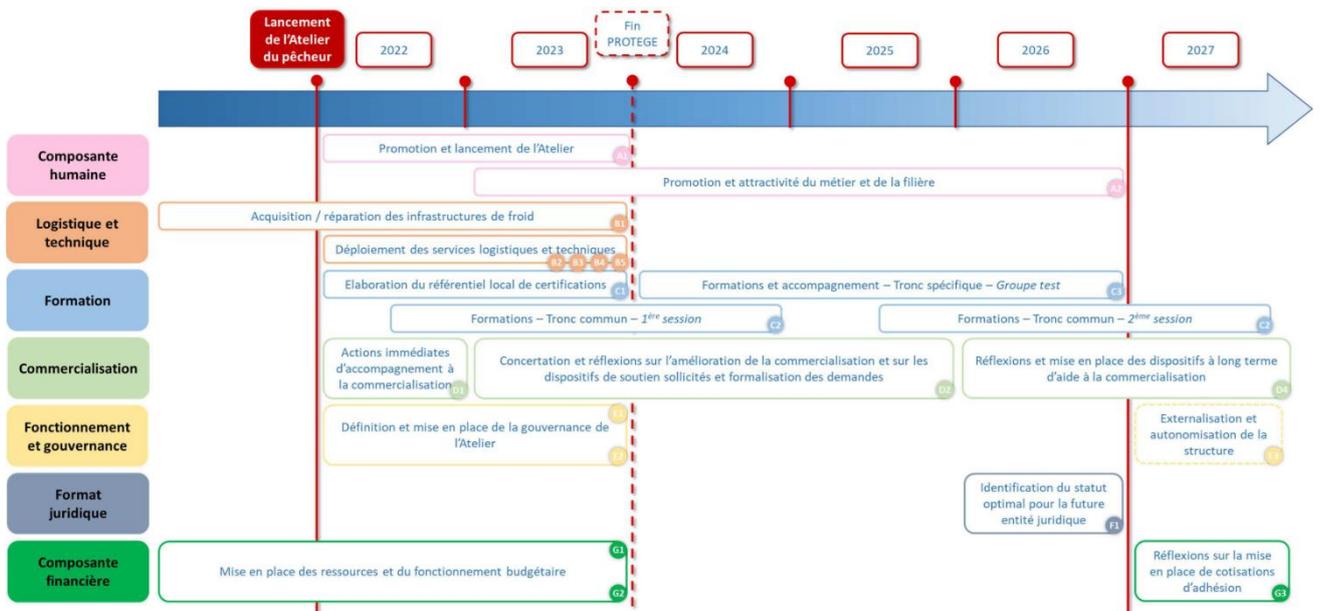
- Il devra répondre aux besoins concernant les infrastructures à terre permettant de développer leur activité ;
- Il servira d'espace de réunion, d'échanges, de réflexion et de concertation, à la fois entre les pêcheurs eux-mêmes dans le but de les fédérer, de créer un esprit de groupe et d'impulser les prises d'initiatives, mais aussi avec l'administration afin de faciliter l'accompagnement et la gestion de la filière par la DSA et les autres services concernés.
- Il devra également apporter à la profession une visibilité auprès de la population locale et des instances publiques et, pour y répondre, devra donc fonctionner comme un centralisateur, un relai et un amplificateur des messages que les pêcheurs professionnels souhaiteraient porter collectivement.

Une fois mis en œuvre, l'Atelier aura par ailleurs pour vocation de contribuer à la recherche de pistes de développement et d'expérimenter des solutions d'appui à la filière.

En 2021, le projet d'atelier du pêcheur a fait l'objet d'une étude de faisabilité qui offre aujourd'hui une programmation pour les 5 prochaines années. En 2022, les travaux d'aménagement des deux sites de l'atelier du pêcheur ont débuté. A Futuna, ils accueilleront bientôt deux machines à glace. Le poste à souder destiné à la réparation des coques en aluminium est arrivé, une formation et un partenariat avec les opérateurs privés seront mis en place en 2023. L'ancienne machine à glace est en fonction dans le local de l'atelier du pêcheur de Aka'aka à Wallis. Malgré quelques pannes, elle fournit presque quotidiennement les pêcheurs professionnels de l'île. Les pêcheurs ont également bénéficié de nouvelles formations financées par d'autres budgets : une formation à la mécanique des moteurs hors-bord, la formation PSC1 (prévention et secours civique 1), le permis côtier et une formation sur les bonnes pratiques d'hygiène de conservation et de transformation du poisson dispensée par l'institut qualité de Nouméa. Enfin, des conventions de



Localisation des sites de l'atelier du pêcheur à Futuna



Calendrier de déploiement opérationnel des différents axes et services de l'Atelier sur les 5 premières années de fonctionnement

2. Réalisations 2022 et perspectives 2023

A1-Promotion et lancement de l'atelier du pêcheur

En 2022 le projet d'atelier du pêcheur a été présenté dans sa version finale aux élus et à l'administration supérieure de Wallis et Futuna. Le service de la pêche a également accompagné les pêcheurs de Wallis dans la création de l'association Faiva Tautai : avec une moyenne de 2 réunions mensuelles, les pêcheurs se réunissent au service de la pêche, et chacun peut proposer un point à l'ordre du jour. Les activités de l'atelier du pêcheur sont discutées dans ce cadre.

Le bon fonctionnement des ateliers du pêcheur dépendra en partie de la mise en place d'une communication efficace entre pêcheurs et service. En 2023, des supports de communication seront développés afin de promouvoir l'atelier du pêcheur : charte graphique et panneaux de signalisation. Les locaux seront inaugurés, dès l'installation des machines à glace. Un secrétariat sera mis en place au sein de l'association des pêcheurs afin d'assurer un suivi des actions et du budget de l'association. A Futuna cette dynamique devrait être encouragée. En effet, la mise en place récente d'une collecte de données au débarquement a déjà permis de resserrer les liens entre l'antenne de la DSA et les pêcheurs futuniens.

A2-Promotion et attractivité du métier et de la filière

Dans le cadre de sa démarche pour promouvoir les métiers de la filière pêche, le service de la pêche a participé à plusieurs événements comme le forum des métiers de la mer le 29 août 2022 et la journée des métiers du 31 août 2022 à Vaimoana. Le service de la pêche a également organisé et animé des journées de la pêche durable avec au programme une vente de poisson sur le marché en partenariat avec les pêcheurs et des ateliers de sensibilisation à la préservation des ressources marines. L'équipe a aussi communiqué auprès des commerces sur les enjeux de pêche durable (distribution de posters et échanges avec les gérants).



Forum des métiers de la mer 29/08/2022 à Liku

B1-Acquisition/réparation des infrastructures de froid

Le service de la pêche a commandé 3 machines à glace de 500 kg/24h chacune, qui sont arrivées à Wallis le 15 février 2023. Deux machines sont financées par PROTEGE pour Futuna (ateliers de Leava et Vele) et la troisième sur le budget du Contrat de Convergence et de Transformation du territoire (CCT) pour Wallis (atelier de Aka'aka). A Wallis, l'atelier de Aka'aka nécessite des travaux d'aménagement pour permettre une meilleure aération et éviter la surchauffe de la machine à glace. A Futuna, le gros œuvre pour l'atelier de Leava a été réalisé : élargissement de la porte, rehaussement du faux-plafond. Des demandes de devis sont en cours pour installer et raccorder la machine à glace. A Vele, les travaux sont plus conséquents, le service a dû ouvrir un nouveau compteur et doit maintenant raccorder la salle en eau et électricité.

A Wallis, il est envisagé d'installer la nouvelle machine soit chez un privé à Mata'utu, soit dans le local de Aka'aka. L'option « chez un privé à Mata'utu », présente des atouts à la commercialisation de la glace mais aussi des risques considérables notamment sur la gestion du foncier en cas de conflit interne entre pêcheurs ou avec le service. La machine sera installée dans le local à Aka'aka provisoirement sous la gérance du service.



La machine à glace FIM 500 T

B2-Déploiement des services logistiques et techniques ->Délivrer de la glace avec régularité et fiabilité aux pêcheurs professionnels

A Wallis, la glace est distribuée aux horaires d'ouverture du service et parfois pendant le week-end s'il y a de la glace en stock. L'équipe demande aux pêcheurs d'informer le service de leurs besoins en glace au moins 24h à l'avance. Trois congélateurs financés par le service, permettent le stockage de la glace produite soit une quantité maximale de 154 kg. Chaque agent est habilité à mettre en marche la machine à glace, enregistrer les données de production et de distribution aux pêcheurs.

La DSA doit désigner deux agents responsables de la mise en fonctionnement et de l'entretien des machines. Un cahier charge sera mis en place en interne pour définir les missions des agents. Une permanence quotidienne devra être assurée sur des horaires définis aux sites de l'atelier du pêcheur.

A Wallis, il est envisagé de mettre la machine à glace commandée en gérance par l'association des pêcheurs. Une convention sera mise en place entre l'association des pêcheurs et la DSA pour définir les termes d'utilisation de la machine à glace. Un mode de tarification doit être envisagé. Un tarif initial de 25 F CFP/kg pour les professionnels et 40 F CFP / kg pour les non professionnels, sera fixé sur la base des consommations de l'ancienne machine de Wallis. Ce tarif sera ajouté à la liste des prestations de la DSA.

B3- Déploiement des services logistiques et techniques ->Réparation des coques aluminium ou fibre à la demande par des prestataires privés qualifiés et certifiés en partenariat avec l'atelier du pêcheur.

Le service de la pêche a fait l'acquisition d'un poste à souder l'aluminium TIG et deux bouteilles d'argon. Une formation à l'utilisation du poste et à la réparation des coques en aluminium est prévue pour le mois d'avril

2023 à Futuna. Quatre autres bouteilles d'Argon seront commandées à la suite de la formation. Une charte d'utilisation du poste à souder sera mise en place avec les prestataires formés.

B4- Déploiement des services logistiques et techniques -> Réaliser des commandes groupées de matériel de pêche ou de navigation par le biais de l'atelier

Une formation aux techniques de pêche (nouvelle version de la palangre verticale, palangrotte profonde, pêche autour des DCP, pêche au poito et la pêche aux calamars) dispensée par Mainui Tanetoa de la DRM de Polynésie Française et William SOKIMI de la CPS est prévue en août 2023 à Wallis et à Futuna. La formation est financée sur le programme 138. Une commande groupée de matériel est à l'étude pour fournir le matériel de pêche aux pêcheurs dans le cadre de cette formation.

B5- Déploiement des services logistiques et techniques -> Contribution au programme d'entretien et de densification du parc DCP de la DSA

Une commande de matériel DCP et d'une barge a été effectuée en 2020-2021 sur le budget du CCT. 10 nouveaux corps-morts ont été construits. Le service de la pêche a sollicité l'appui de William Sokimi de la CPS pour une formation au montage et à la pose de DCP en mars 2023. L'équipe du service a réalisé plusieurs sondages des positions à Wallis et à Futuna. 2 DCPs ont pu être montés et posés à Wallis, ce qui porte le nombre de DCP à Wallis à 3. 2 DCPs ont pu être montés à Futuna et sont en attente d'être mis à l'eau.

En 2023, le service de la pêche devra mettre en place un plan de suivi et d'entretien du parc des DCPs en partenariat avec les pêcheurs professionnels. Les équipes disposent désormais de toutes les compétences nécessaires pour le montage et la pose des DCPs. 2 DCPs supplémentaires pourront être montés et mis à l'eau à Wallis. A Futuna, la barge n'a plus que 3 roues, car le roulement et le moyeu de la roue arrière gauche ont été volés. Ce problème doit être résolu afin de mettre à l'eau les 2 DCPs montés.



Montage des DCPs à Wallis

C1- Elaboration du référentiel local de certifications

L'objectif de cette action est d'adapter et de simplifier les standards des certifications nationales, à ce jour inapplicables pour le territoire, dans le but de faciliter l'accès aux qualifications professionnelles aux pêcheurs. En 2021 et 2022, la DSA a travaillé sur un catalogue de formations afin de recenser les formations disponibles

pour les professionnels. Il s'agira en 2023 de rédiger un cahier des charges adapté au contexte local pour créer un brevet local de patron pêcheur.

C2-Formations- Tronc commun

Cette action vise à dispenser un volet de formations généralistes à l'ensemble des pêcheurs professionnels. Afin d'initier la montée en compétence collective. En 2022 un certain nombre de formations ont été dispensées (mécanique hors-bord, hygiène et transformation du poisson, sécurité en chasse sous-marine, PSC1, DCP...).

- **Formation à la mécanique hors-bord**

En 2022 la DSA a organisé trois sessions de formation à la mécanique des moteurs hors-bord pour plus de 24 pêcheurs.



Vidange d'un moteur 4T, 2022 à Futuna

Formation aux bonnes pratiques d'hygiène et aux techniques de traitements primaires des produits de la pêche :

L'institut Qualité de Nouvelle-Calédonie a dispensé une formation aux pêcheurs professionnels et restaurateurs de Wallis et Futuna. La formation effectuée à Wallis et Futuna s'inscrit dans le cadre du protocole d'accord entre l'Institut qualité de Nouvelle-Calédonie et la DSA de Wallis et Futuna relatif à la signature d'une convention d'audit et de formation des acteurs de l'agroalimentaire et de la pêche aux bonnes pratiques d'hygiène. La DSA a fixé le cadre de la mission qui va dans le sens d'un accompagnement des acteurs de la

pêche dans leur démarche de professionnalisation et d'amélioration des techniques de traitements des captures, afin de développer des filières durables de commercialisation. La première phase de la mission a concerné Wallis et s'est poursuivie à Futuna. La formation des pêcheurs, les installations existantes et la flotte ont pu être vus durant cette mission. Les points limitants relatifs au froid ont également été évalués par les intervenants de l'institut qualité.



Atelier « découpe de poisson » au Minimag de Mua

- **Formation à la chasse sous-marine responsable**

La DSA organise en partenariat avec la « Fédération Tahitienne de sports subaquatiques de compétition » (FTSSC), elle-même affiliée à la CMAS « Confédération Mondiale des Activités subaquatiques » une formation à la chasse sous-marine responsable. Les objectifs de la formation sont multiples, la formation doit permettre de structurer la pratique de la chasse sous-marine professionnelle et de loisir à Wallis-et Futuna en offrant un référentiel en termes de qualification, faire évoluer la pratique pour plus de sécurité et réduire la pratique de chasse sous-marine de nuit.

Cette formation se présente en deux temps :

1. Formation en présentiel sur Tahiti pour le diplôme fédéral d'initiateur aux activités subaquatiques de niveau 1 » :

Trois pêcheurs ont été sélectionnés par la DSA et ont suivi une formation théorique et un stage pratique suivi d'un examen pour l'obtention du « diplôme fédéral d'initiateur d'activités subaquatiques de niveau 1 ». Le

brevet fédéral d'Initiateur des activités subaquatiques constitue le premier niveau d'encadrement de la FTSSC. Il comporte un examen d'entrée, une formation théorique et un stage pratique en situation au sein d'un club. Un examen écrit sous forme de QCM est passé à l'issue d'une formation continue. Le diplôme d'initiateur permet à son détenteur d'enseigner dans les trois spécialités, la chasse sous-marine, l'apnée et la nage avec palmes.

2. Formation à la chasse sous-marine responsable à Wallis :

Les trois initiateurs formés dispenseront une formation à la chasse sous-marine responsable à Wallis, en partenariat avec les formateurs de la fédération Tahitienne de sports subaquatiques de compétition.

Le programme prévisionnel de la formation est le suivant :

- Bases physiologiques liées à l'apnée (effet de la pression, bien compenser...)
- Respiration (Exercices de respiration, étirements de la cage thoracique...)
- Évolution dans l'eau (palmage, canard, descentes...)
- Les risques, signes pré syncopaux, exercices de repêchage d'un syncopé
- Le matériel en chasse sous-marine, sécurité, le milieu
- Tir sur cible ; Bien manipuler et éviscérer le poisson
- Biologie des espèces et pêche durable
- Petit concours de chasse pour clôturer la formation



Formation initiateur fédéral en sport subaquatique à Tahiti

- **Formation au montage et à la pose de DCPs**

Cf. action B5

- **Formation à l'utilisation de la boîte à outil de suivi communautaire du milieu marin**

Quinze personnes (pêcheurs, associations et administration) ont pu bénéficier d'une formation du 20 au 23 février au Fale Pule'aga de Hihifo à Wallis dans le cadre du projet d'adaptation de la boîte à outil pour le suivi communautaire du milieu marin développée par le bureau d'étude C2O et financé dans le cadre du fonds pacifique à Wallis et Futuna. La formation a permis d'aborder les 5 modules de la boîte à outil : suivi des captures, invertébrés, herbiers, récifs et mangrove. Chaque module a été développé pour qu'il puisse être mis en œuvre facilement par la communauté (villages, associations, écoles...) afin que la communauté elle-même puisse suivre l'état du milieu marin et mettre en place des actions adaptées. La boîte à outil sera développée pour Wallis et Futuna à l'issue de cette formation. Une nouvelle formation sera dispensée par la DSA, une fois la boîte à outil déclinée pour Wallis et Futuna.



Formation au module de suivi des captures de la boîte à outil pour le suivi communautaire du milieu marin.

- **Formation PSC1**

Plusieurs sessions de formation au secourisme et premiers secours (PSC1) dispensées par les pêcheurs de Wallis et Futuna ont été proposées aux pêcheurs de Wallis et Futuna.



Formation PSC1 avec les pompiers de Wallis

En 2023 d'autres formations seront mises en place en local dans la continuité des formations proposées : la formation à la soudure aluminium et réparation des bateaux, la formation de comptabilité et de gestion d'entreprise, la formation sécurité en mer et risque incendie à bord ou encore la formation permis plaisance option « côtière ».

C3- Formations et accompagnement – Tronc spécifique

->Dispenser à un groupe test de pêcheurs, le volet de formations spécifiques au métier de pêcheur professionnel.

Considérant la nécessité de former les jeunes pêcheurs qui souhaitent s'installer dans la pêche côtière professionnelle, le service souhaite mettre en place le dispositif de compagnonnage qui a pour but de favoriser la transmission et l'insertion professionnelle au cœur du métier de pêcheur professionnel. L'idée maîtresse est le transfert aux futurs équipages, du savoir-faire de professionnels en activité et dont les compétences

sont avérées et reconnues sur une technique particulière. Les candidats embarqueront à bord des bateaux des professionnels afin de découvrir et de se familiariser aux opérations de pêche. Les marées pourront être à la journée comme sur plusieurs jours.

Il est prévu 2 candidats en 2023 pour lancer ce dispositif.

En parallèle du dispositif de compagnonnage et dans l'optique d'un développement de la filière hauturière, un appel à manifestation d'intérêt pour recruter des candidats à la formation sera lancé courant 2023.

D1- Actions immédiates d'accompagnement à la commercialisation

->Accompagner la commercialisation des captures dès le lancement du projet dans l'attente de la mise en œuvre des dispositifs de soutien à moyen ou à long terme, prévenir du désengagement des professionnels quant au rôle de l'atelier dans la commercialisation. Donner de la visibilité aux produits.

En 2022, le service de la pêche a accompagné les pêcheurs pour organiser des ventes de produits de la mer sur les marchés de la CCIMA. Le service prévoit de fournir un équipement de transformation du poisson aux normes (couteaux, planches, gants) et des bacs à poisson pour mettre les produits en valeur lors des marchés. Un appui à pour la communication de l'association Faiva Tautai pourra être envisagé (ex : production d'un oriflamme « Pêche durable avec Faiva Tautai », jupes de table...). Deux marchés sont en cours de construction à Futuna, il serait pertinent de mener une réflexion avec la CCIMA sur la vente des produits de la pêche sur ces futurs marchés.

D2- Concertation et réflexions sur l'amélioration de la commercialisation et sur les dispositifs de soutien sollicités

Le service de la pêche et notamment l'observatoire des pêches ont fourni des données objectives sur les revenus des pêcheurs dans le cadre des consultations pour l'établissement de la mercuriale des prix de la CCIMA. La mercuriale des prix proposée par la CCIMA indique les prix maximaux appliqués par les producteurs à la vente directe au marché et des commerçants. "

Tableau. Mercuriale des prix 2022

Produit	Prix recommandé au kg
Poisson du lagon entier et frais	1300 F CFP
Poisson du large entier et frais	1500 F CFP
Langouste	3000 F CFP
Crabes (cocotier/de mer/palétuvier)	1800 F CFP
Squille	6000 F CFP
Poulpe et seiches	1500 F CFP

D3- Réflexions et mise en place des dispositifs à long terme d'aide à la commercialisation

->Implication directe de l'atelier dans la sécurisation de la commercialisation des captures par le biais de dispositifs structurants à long terme. Améliorer la régularité des apports et l'engagement des pêcheurs professionnels.

Les ateliers du pêcheur auront pour rôle de structurer la distribution des produits de la mer dans les commerces, les marchés mensuels et restaurateurs. A Wallis, il y a un projet de cuisine centrale qui va acheter le poisson déjà transformé à l'atelier. Ainsi, il faut envisager une extension de l'atelier du pêcheur pour un laboratoire de transformation tout équipé et dans les normes d'hygiène. Cette extension peut se faire en

partenariat avec le projet pêche hauturière qui prévoit la mise en place d'infrastructures de stockage et de transformation du poisson.

E1- Définition et mise en place de la gouvernance de l'atelier

->Faire reposer l'animation et la gestion de l'atelier sur une gouvernance définie, partagée et acceptée de tous. Impliquer les pêcheurs professionnels dans l'atelier et le développement de la filière côtière.

A Wallis, la gouvernance est partagée avec les pêcheurs professionnels. Les actions de l'atelier sont discutées dans le cadre des réunions mensuelles avec les pêcheurs. A Futuna, le processus de consultation a été plus compliqué, mis à part une réunion qui a pu réunir la majorité des pêcheurs professionnels de l'île, la suite des consultations n'a pu concerner qu'une poignée de pêcheurs et ne reflète pas nécessairement des besoins partagés. En 2023, le plan d'action de l'atelier du pêcheur sera présenté au comité des pêche. Un mode de gouvernance sera proposé dans ce cadre.

E2- Définition et mise en place de la gouvernance de l'atelier

->Anticiper le recrutement d'un salarié pour le poste de référent en amont de la fin du programme PROTEGE

A ce stade aucun budget n'a pu être identifié pour financer un poste de référent pour l'atelier du pêcheur. Pour autant les techniciens du service de la pêche intégreront les missions de l'atelier du pêcheur dans leur plan de charge.

F1- Identification du statut juridique optimal pour la future entité

->Identifier le format juridique optimal sous lequel faire émerger l'atelier du pêcheur lors de son externalisation de la DSA et son autonomisation ou du déploiement d'un axe de commercialisation coopérative.

A ce stade l'atelier du pêcheur demeure une structure entièrement dépendante de la DSA. Dès que l'ensemble des services de l'atelier seront déployés, une étude juridique pourra être menée afin de déterminer les conditions d'une externalisation/autonomisation de la structure.

G1- Mise en place des ressources et du fonctionnement budgétaire

->Démarcher et assurer la prise en charge financière d'une partie du budget de fonctionnement et des actions de l'atelier par des subventions publiques sur les premières années.

Une partie des actions de l'atelier du pêcheur trouvent leur continuité sur le Contrat de convergence et transformation (CCT) comme avec la commande et le financement du matériel DCP, une commande groupée de matériel de sécurité et autres équipements de pêche, l'aménagement des sites de l'atelier du pêcheur et le financement d'un atelier de découpe et de transformation. Dans l'optique du développement de la filière hauturière, l'acquisition d'une chambre froide sera nécessaire pour le stockage d'appât. Le budget de fonctionnement eau/électricité devra être sécurisé sur le budget du territoire dès 2023.

G2- Mise en place des ressources et du fonctionnement budgétaire

->Disposer d'un outil financier interne à la DSA. Evaluer les capacités d'autofinancement de l'atelier d'après les recettes générées par la vente de glace

En 2022 la DSA a mis en place un système de suivi des consommations et de la production de glace. Dès 2023 la DSA expérimentera la vente de glace afin d'évaluer les possibilités de générer des recettes par la vente de glace.



L'atelier du pêcheur de Aka'aka, Wallis.

3. Tableau d'avancement :

	Etat d'avancement
A. Composante humaine	
Action A1 – Promotion et lancement de l'Atelier du pêcheur	
<p>A1.1 – Promouvoir l'Atelier et son lancement auprès des pêcheurs professionnels et informels, ainsi que des élus politiques et coutumiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'évènements de promotion dédiés à la mise en valeur de la structure - Acquisition de supports de communication (affiches, flyers, panneaux, banderoles, etc.) 	En cours (3 panneaux achetés, réunion hebdomadaire des pêcheurs)
<p>A1.3 – Instaurer et entretenir une dynamique de réunions hebdomadaires avec les pêcheurs (à termes, « conseils consultatifs » de pêcheurs professionnels) et l'administration (voire partenaires éventuels par la suite), le lundi matin pour le café et pour la remise des fiches de pêche</p>	

Action A2 – Promotion et attractivité du métier et de la filière	
A2.1 – Actions de communication et de sensibilisation sur le métier de pêcheur professionnel et la filière pêche auprès du grand public et des scolaires, - Supports de communication	En cours (2 journées des métiers, 3 marchés)
A2.2 – Promouvoir et mettre en avant les produits de la pêche côtière	
B. Logistique et technique	
Action B1 - Acquisition/réparation des infrastructures de glace	
B1.1 – Acquérir deux machines à glace à Futuna destinée aux sites de Leava et de Vele (Analyse des besoins, analyse de la rentabilité, modalités de mise à disposition...)	Terminé (2 machines achetée)
B1.3 – Réparer/remettre en service la machine à glace de Wallis	Abandonné
B1.4 (dans les 2 prochaines années) – Acquérir une nouvelle machine à glace à Wallis	Terminé (1 machine achetée sur le contrat de convergence et de transformation)
<i>OPTION : B1.4 (dans les 3 prochaines années si nécessaire) – Achat d'une chambre froide solaire à Wallis</i>	En attente
Action B2 – Déploiement des services logistiques – Délivrance de glace	
B2.1 – Entretien et effectuer un suivi régulier des infrastructures pour prévenir les pannes et dysfonctionnements - Frais de fonctionnement, d'entretien et de réparation des deux machines à glace - Frais fixes des locaux et infrastructures utilisés par l'Atelier (eau, électricité, location de matériel, loyer éventuel, etc.) - <i>OPTION (dans les 3 prochaines années si nécessaire) : fonctionnement, entretien et réparation d'une chambre froide</i>	En cours
B2.3 – Approvisionner régulièrement le congélateur à Vele	
Action B3 – Déploiement des services logistiques – Réparation des coques aluminium ou fibre	
B3.1 – Accompagner le prestataire privé identifié par la DSA pour les soudures aluminium vers la certification et établir une convention tarifaire préférentielle	En attente
B3.2 – Achat d'un poste à souder et d'une bouteille d'argon à Futuna	Terminé
B3.3 – Mise en place d'une aide financière partielle pour impulser la remise en état des embarcations abîmées	En attente
<i>OPTION : B3.5 (dans les 3 à 5 prochaines années si nécessaire) – achat d'un poste à souder et d'une bouteille d'argon à Wallis</i>	En attente

Action B5 – Déploiement des services logistiques – Contribution au programme d’entretien et densification du parc de DCP de la DSA	
B5.1 – Opérer les commandes de matériel, les montages, poses et suivis des DCP <ul style="list-style-type: none"> - Commandes de matériel - Montages, poses et suivis des DCP 	En cours (1 commande de matériel réalisée et pose de 2 DCP à Wallis)
C. Formation	
Action C2 – Formations – Tronc commun	
C2.1 – Formations prioritaires à mettre en œuvre <ul style="list-style-type: none"> - Formation de comptabilité et de gestion d’entreprise - Formation de mécanique hors-bord et d’entretien du navire - Formation PSC1 - Formation sécurité en mer et risque incendie à bord (type CFBS ou adapté selon référentiel local à définir) 	En cours (plus de 6 formations organisées=
C2.2 – Formations pouvant être différées <ul style="list-style-type: none"> - Formation sur les bonnes pratiques à la pêche - Formation permis plaisance option « côtière » 	
Action C3 – Formations et accompagnement – Tronc spécifique	
C3.1 – Formations prioritaires à mettre en œuvre <ul style="list-style-type: none"> - Formation qualifiante pour la pêche professionnelle selon le cahier des charges dressé par la DSA et dispensée selon les profils (VAE ou compagnonnage selon profil) - Formation aux nouvelles techniques de pêche aux pélagiques (palangre, traine) et de pêche sur DCP 	En cours (plus de 6 formations organisées)
C3.2 – Formations pouvant être différées <ul style="list-style-type: none"> - Formation valorisation et transformation des produits de la mer - Formation hygiène des produits alimentaires - Formations complémentaires en navigation et en matelotage 	
C3.3 – Identifier les potentiels futurs formateurs parmi les pêcheurs professionnels et les former	
D. Commercialisation	
Action D1 – Actions immédiates d’accompagnement à la commercialisation	
D1.1 – Assurer la mobilisation, la préparation et l’organisation de la filière lors du lancement des marchés organisés par la CCIMA	En cours (3 marchés organisés en partenariat avec la CCIMA)

- Contribuer au bon positionnement de la filière et à la visibilité et la valorisation des produits côtiers	
<i>OPTION : D1.2 (si estimé nécessaire) – Mise en place d'une aide à la compensation au kilo pêché, mutualisant l'aide au carburant déjà existante et une aide à la production</i>	En attente
Action D3 – Réflexions et mise en place des dispositifs à long terme d'aide à la commercialisation	
D3.1 (dans les 5 à 10 prochaines années) – Mise en place d'une coopérative de rachat du poisson en partenariat avec la CCIMA	En attente (programmation 12 ^{ème} instrument européen)
<i>OPTION : D3.3 (dans les 5 à 10 prochaines années si nécessaire) – achat d'un atelier collectif de transformation des produits de la mer à Futuna</i>	En attente
E. Fonctionnement et gouvernance de l'Atelier	
Action E2 – Définition et mise en place de la gouvernance de l'Atelier	
E2.3 – Recrutement d'un salarié de niveau technicien supérieur ou ingénieur/master 2 pour le poste de référent à anticiper 6 mois avant la fin de PROTEGE	En attente
Action E3 – Externalisation et autonomisation de la structure	
E3.2 – Recrutement d'un second ESC pour l'antenne de Futuna	En attente
E3.4 – Sélectionner une structure privée neutre et légitime pour assurer la gouvernance de l'Atelier	En attente
F. Composante juridique	
Action F1 – Identification du statut juridique optimal pour la future entité	
F1.2 – Commande d'une étude juridique en interne ou externalisée	En attente

4. Bilan financier

Nature des dépenses	PROTEGE (F CFP)	CCT (F CFP)	BOP (F CFP)
Aménagement des locaux	4,512,714		
Communication	897,400		
Achat de consommables	9,450		
Frais de télécommunication	15,000		
Frais de transport	119,419		
Location de matériel	496,800		
Lots	15,000		
Achat de matériel	327,889		
Frais de réception	483,160		
Prestations diverses	20,000	1,500,000	
Transport de personnes	803,612		
Formation		1,400,000	3,100,000
Total	7,705,444	2,900,000	4,500,000

Montant total du contrat de service DSA-CPS : 10,4 M F CFP. Reste à engager : 2 694 556 F CFP